

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230628-D48_23JUIN-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS: Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS: Patrick MANDIN - Sabine LOIZEAU

LES EPESSES: Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA - Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE: Franck GAUTHIER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES: Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37 Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs:

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés:

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

 48. LES TONNELLES – LES HERBIERS – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR MICHEL COUTAND - Rapporteur : Roseline PHLIPART

Le schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers prévoit notamment la réalisation de l'itinéraire cyclable entre Beaurepaire et Les Herbiers. Un tronçon reste à aménager le long de la départementale 23 du bas d'Ekho 5 jusqu'aux Tonnelles.



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20230628-D48_23JUIN-DE

Département de la Vendée

Pour réaliser ce projet, la Communauté de communes du Pays des Herbiers doit se porter acquéreur des tènements fonciers nécessaires auprès des riverains de la portion concernée le long de la RD23.

A ce titre, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir acquérir la portion de la parcelle cadastrée section 109 XH n°100, appartenant à Monsieur Michel COUTAND, pour une superficie d'environ 1 000 m², au prix de 5 €/m², soit une somme globale approximative de 5 000 € net de taxe.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Vu le schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers approuvé en Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu le « bon pour accord » de Monsieur Michel COUTAND, en date du 24 mai 2023, Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable/Environnement du 8 juin 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section 109 XH n°100, pour une superficie d'environ 1 000 m² située les Tonnelles aux Herbiers, appartenant à Monsieur Michel COUTAND, au prix de 5 €/m², soit la somme globale approximative de 5 000 € net de taxe,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction, dont la signature de l'acte de vente devra intervenir avant le 31/12/2023. A défaut, l'offre de vente deviendra caduque.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU, Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le : JUIL 2023

Pour copie conforme, Christophe HOGARD, Président

